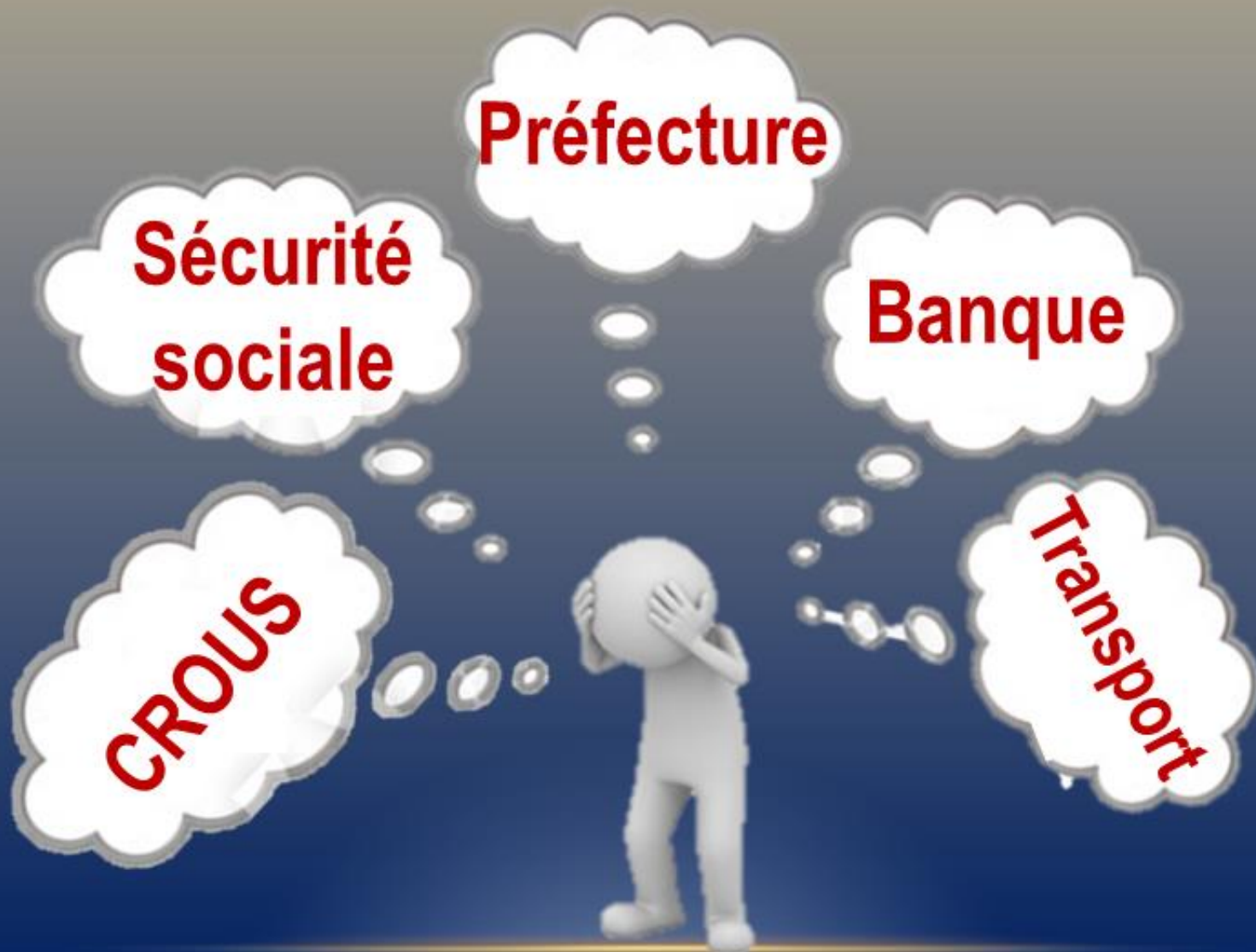


Guide des doctorants étrangers

Bienvenue à l'Université Sorbonne Paris Nord



Sommaire

1. Titres de Transport à Paris p.3-4
2. Informations utiles pour la sécurité sociale p.5
3. Comment trouver son logement ? p.5-6
4. Garantie et Aides au logement p.6-7
5. La banque p.7-8
6. Le titre de séjour p.8-10
7. Les campus de l'université Sorbonne Paris Nord et leurs adresses p.10
8. Procédures d'inscription administrative en première année de thèse p.10-11
9. Divers p.11

Ce document a été rédigé par les représentantes des doctorants au conseil de l'ED

Damia DEKKAR (LSPM)

Safaa AL ALI (LAGA)

Lyna MEBREK (LI2P)

Nesrine MOUHOUBI (LVTS)

| QUAND | A FAIRE |
|---|---|
| Avant de partir du Pays Origine | Préparer les documents nécessaires à ramener en France : acte de naissance en français et dans votre langue d'origine, diplômes, relevé de notes du bac, passeport, visa, justificatifs de ressources |
| | Modifier votre domiciliation bancaire, si votre banque possède des agences en France |
| | Prévoir 2000 € ou plus pour vos frais d'installation |
| | Réserver un hôtel pour votre arrivée/Essayer de postuler pour des résidences en lignes (des exemples seront présentés ci-après) |
| | Faire une demande de « DES », avant le 30.04, pour vous loger dans une résidence étudiant CROUS. |
| Dans la semaine de votre arrivée | Finaliser votre inscription à la scolarité centrale située dans le couloir "F" du département des lettres de l'université Sorbonne Paris Nord (campus Villetaneuse) |
| | Ouvrir un compte bancaire, si nécessaire |
| | Rechercher votre logement et obtenir un justificatif de domicile |
| | <ul style="list-style-type: none"> A. Trouver un garant (pour votre logement), domicilié en France, ou B. Demander au CROUS une caution locative « CLE » ou C. Demander la garantie « Visale » (aide même à la recherche du logement) |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Faire sa demande de Sécurité Sociale (s'adresser à la CPAM la plus proche de votre logement en France ou le lieu de votre étude/travail) https://www.ameli.fr/ • Adhésion (facultative) à une mutuelle pour vos frais de santé |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser vos démarches auprès de l'OFII pour valider votre visa long séjour en France http://www.ofii.fr/ • Prendre rendez-vous au guichet de la préfecture, pour une demande du titre de séjour étudiant, situé dans le couloir "F" à la scolarité centrale. Campus de Villetaneuse • Prendre rendez-vous à la préfecture de votre lieu de résidence pour une demande de titre de séjour scientifique |
| | <p>Une fois dans le logement, déposer une demande d'aide au logement « APL » à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)</p> <p>http://www.caf.fr/</p> |

1. Titres de transport à Paris :

LES TRANSPORTS URBAINS (RER "Réseau Express Régional", Métro, bus, tram) :

Pour utiliser les transports à Paris, vous aurez le choix d'opter pour des **tickets** ou de choisir entre **deux types de forfaits**.

Pour les tickets, vous disposez d'une heure trente entre la première validation et la dernière validation pour effectuer une ou plusieurs correspondances. Le ticket doit être validé à chaque montée dans un bus ou dans un tram.

| | |
|---|---|
|  | <p>Le ticket t+ est proposé à l'unité (plein tarif) - à <u>titre indicatif</u> : Un ticket = 1,90 Euros.</p> |
|  | <p>ou en carnet de 10 tickets (plein tarif ou tarif réduit) - à <u>titre indicatif</u>: Un carnet de 10 tickets plein tarif 2ème classe = 14,90 Euros.</p> |
|  | <p>A bord des bus, un autre ticket est également proposé à la vente par les machinistes. Il permet d'effectuer un trajet sans correspondance</p> |
|  | <p>La "carte Navigo" est un système économique de transport, composée d'une carte nominative avec photo, qui permet de circuler librement dans Paris et la banlieue, en métro, train et en autobus, <u>pendant un mois</u>. Si vous arrivez au cours ou à la fin d'un mois, il est bien sûr plus intéressant d'acheter un carnet de 10 tickets et d'attendre le début du mois suivant pour acheter le coupon mensuel.</p> <p>Prix : 75 euros/mois</p> |
|  | <p>La carte Imagine « R » est <u>réservée aux étudiants de moins de 26 ans</u>. C'est un titre de transport <u>valable un an</u> qui permet de circuler librement dans les zones choisies mais aussi dans toute l'Ile- de-France les samedis, dimanches et jours fériés. Son prix est très intéressant si vous restez une année entière à Paris. Vous pouvez faire la demande de cette carte dans tous les guichets de métro.</p> <p>Prix : 38 euros/mois</p> |

NB : Si votre employeur est Sorbonne Paris Nord, vous pouvez vous faire rembourser la moitié de votre forfait en envoyant votre justificatif de transport à la RH.

2. Informations utiles pour la sécurité sociale

2.1. La sécurité sociale

La sécurité sociale en France est universelle, c'est-à-dire, toutes les personnes vivant en France bénéficient d'une couverture sociale obligatoire sans distinction d'origines. Vous devez demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur **etudiant-etranger.ameli.fr**. Cette démarche vous concerne également si vous êtes français(e) de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou si vous êtes français(e) née à l'étranger. Cette inscription **est gratuite et obligatoire, elle vous permettra de bénéficier du remboursement de vos dépenses de santé**. Suite au traitement de votre dossier, la CPAM vous attribue dans un premier temps un numéro de sécurité sociale provisoire. Ensuite, un dossier complémentaire vous sera demandé pour avoir un numéro de sécurité sociale définitif qui vous permettra de commander « **la carte vitale** ». En présentant votre carte vitale à votre médecin ou pharmacien, vous avez ainsi l'assurance d'être automatiquement remboursé sans avoir besoin d'envoyer de feuille de soins. En tant que doctorant, vous êtes affiliés au régime général.

EXCEPTIONS : si vous venez d'un pays de l'Union européenne, de Suisse ou de Monaco, vous n'avez pas besoin de vous inscrire sur le site etudiant-etranger.ameli.fr mais vous devez en revanche effectuer une autre démarche en fonction de votre situation, voir le site www.ameli.fr

2.2. La complémentaire santé (mutuelle)

L'affiliation à la sécurité sociale ne couvre, cependant, pas tous les frais de santé. Pour bénéficier d'un remboursement optimal de vos frais de santé, **vous pouvez souscrire à une complémentaire santé ou une mutuelle**. Vous pouvez consulter les mutuelles étudiantes qui proposent différentes formules de couverture santé complémentaires comme LMDE ou d'autres mutuelles comme la **MGEN...**

NB : il existe un comparateur de mutuelle sur internet qui vous permet de choisir la mutuelle la plus adaptée à vos besoins.

3. Comment trouver son logement ?

Avant toutes démarches administratives en France, vous devrez avoir une adresse de logement.

Vous avez plusieurs choix :

a- Se loger dans une résidence étudiante au CROUS

Pour cela, vous pouvez faire la demande d'un logement au CROUS (Organisme public gestionnaire des logements étudiants et des bourses...etc), sur leur site internet : www.messervices.etudiant.gouv.fr
Vous devez créer un Dossier Social Étudiant (DES) sur le site du mois de Janvier au mois de Mai, précédant l'inscription à l'université, puis, faire vos vœux. En cas d'acceptation de votre demande, procédez au paiement du montant pour la réservation du logement.

b- Se Loger dans une résidence étudiante privée

En plus, des résidences du CROUS, il existe plusieurs organismes qui proposent des logements aux étudiants et aux doctorants chercheurs.

Vous pouvez faire vos demandes directement sur leurs sites internet.

Voici quelques organismes privées :

- www.espacil-habitat.fr
- www.adele.org
- www.fac-habitat.com
- www.studefi.fr
- www.estudines.com

c- **Se Loger chez un particulier**

Si vous n'obtenez pas de logement étudiant auprès du CROUS, ni de place en foyer ou en résidence universitaire, vous devrez vous rabattre vers un **bailleur privé, particulier ou agence immobilière**, pour trouver une chambre ou un appartement.

Pour réduire vos frais, vous pouvez opter pour la colocation. Vous partagerez le logement avec d'autres étudiants, ce qui permet de diviser sensiblement le coût du loyer : **une solution économique et conviviale pour bénéficier d'un logement étudiant.**

Plusieurs sites internet de petites annonces proposent des locations ou bien de colocations :

- www.leboncoin.fr
- www.seloger.com
- www.pap.com

d- **Se loger à la cité internationale universitaire de Paris (ciup)**

Il s'agit d'un milieu de vie très dynamique, avec plusieurs services pour les étudiants. À ce titre, une excellente référence pour toutes les démarches à effectuer est le site suivant: <https://access.ciup.fr/welcome-desk-paris/>. Il s'agit d'une plateforme d'accueil multiservices et multilingue pour les étudiants et chercheurs internationaux. Grâce à ce bureau, vous pouvez rencontrer un conseiller qui peut vous aider dans toutes vos démarches administratives (CAF, sécurité sociale..)

Il est ouvert du 9 Septembre jusqu'à 31 octobre. *(Il est possible de venir rencontrer un conseiller en début d'année, même si l'on ne réside pas sur la Cité).*

e- **Contacteur Access Paris Nord :**

via le mail access-parisnord@ciup.fr

f- **Contacteur service Vie étudiante de l'université :**

via le mail : vie-etudiante@univ-paris13.fr

4. Garanties et Aides au logement

Il existe en France plusieurs aides destinées aux locataires sous conditions de ressources.

4.1. La Garantie

Elles sont attribuées comme garantit pour accéder à un logement, dans ce cas, un organisme se porte garant afin de permettre la couverture des risques liées aux loyers non payés :

- **La Clé** (caution locative étudiante) est une garantie de l'Etat qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. La Clé est gérée par les Crous.
- **VISALE** est une caution accordée par Action Logement au locataire qui prend en charge le paiement du loyer et des charges locatives de la résidence principale, en cas de défaillance de paiement. Grâce à cette garantie fiable et gratuite, les locataires trouvent plus facilement un logement en rassurant leur futur propriétaire.

Assurance habitation

Elle vous sera demandée dès l'entrée à votre logement, vous avez le choix de l'assurance proposée par votre banque ou d'autre comme par exemple : <https://www.assurances-etudiants.com/fr/5311-assurance-logement-etudiant-tarifs-garanties.html>

4.2. L'aide Personnalisée au Logement

On peut aussi bénéficier de l'Aide Personnalisée Au Logement (APL) qui versée, cette fois-ci, par la Caisse d'Allocations Familiales, sous conditions de ressources.

En effet, la plupart des étudiants peuvent bénéficier d'une aide au logement versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). L'APL peut être versée si le logement est une chambre en foyer ou en résidence universitaire, un studio, un appartement ou une maison. Le logement peut, de plus, être vide ou meublé. Pour obtenir l'APL, vous devez remplir les conditions suivantes : être locataire, ou colocataire d'un logement répondant à des normes minimales de superficie (9 m² au minimum si vous êtes seul, 16 m² pour un couple, 7 m² par occupant supplémentaire) et de confort (une arrivée d'eau potable, un moyen de chauffage, un évier et un WC). L'APL est en principe versée au locataire, sauf pour les étudiants logés en Résidence Universitaire (versement direct au bailleur).

- **quand et comment faire la demande d'aide au logement :**

Vous devez faire votre demande d'allocation de logement dès que vous êtes installés dans votre logement. Si vous êtes en colocation, chaque colocataire doit faire une demande, en indiquant sa part de loyer. La demande se fait par internet, sur le site : www.caf.fr – (cliquer sur ETUDIANTS, puis sur Aide au logement, puis sur Faire une demande). Une fois terminé, vous devez imprimer votre dossier et l'envoyer par la poste, ou le déposer directement à la CAF, accompagné des documents demandés. Si votre demande est acceptée par la CAF, vous recevrez le montant de l'allocation le 5 de chaque mois. Sachez que le mois d'emménagement n'est pas pris en compte. Pour les étudiants logés en Résidence-CROUS, l'allocation sera versée directement au Crous ou bien à la résidence, vous n'aurez donc à payer que la différence.

5. La banque

Si vous séjournez à Paris ou en France plus de trois mois, vous pouvez ouvrir un compte bancaire auprès de n'importe quelle banque française. Avant de venir en France, renseignez-vous auprès de votre banque habituelle, (celle de votre pays de résidence), pour savoir si elle est associée à un réseau français. L'ouverture de votre compte en France serait ainsi simplifiée.

Si ce n'est pas le cas, repérez à votre arrivée (à Paris ou autre), les banques les plus proches de votre lieu d'études ou de votre lieu d'habitation et comparez les services qu'elles offrent. Certaines banques proposent des offres préférentielles [cartes bancaires à moitié prix, points de fidélité...] aux étudiants ou aux jeunes de moins de 25 ans (par exemple : le crédit Lyonnais)

Si vous avez des difficultés à ouvrir un compte adressez-vous au **Crédit Municipal de Paris**. Cet établissement bancaire a mis en place, à la demande de la Ville de Paris, un accueil particulier pour les étudiants étrangers, dans le but de faciliter les formalités d'ouverture de compte bancaire.

CMP-BANQUE, 55, rue de Francs Bourgeois, dans le 4^{ème} arrondissement (métro **ligne 1 Hôtel de Ville** ou **ligne 11 Rambuteau**) – Tél : **01 44 61 65 25**. [**Prendre rendez-vous auprès de l'agence, par téléphone ou directement au guichet**].

Pour ouvrir un compte bancaire, il faut généralement :

- le passeport ou la carte d'identité,
- le titre de séjour (sauf pour les étudiants Européens)
- La carte d'étudiant ou un certificat de scolarité
- un justificatif de domicile (facture de téléphone ou d'électricité, quittance de loyer, certificat d'hébergement, etc...)

Après l'ouverture de votre compte, vous disposerez d'un chéquier et/ou d'une carte bancaire. Les chèquiers sont le plus souvent gratuits par contre, la carte bancaire est facturée entre 30 et 45 euros par an, en fonction des banques et du type de carte, toutefois certaines banques sont conventionnées avec l'université Sorbonne Paris Nord (exemple : BNP Paribas) sur le principe de la gratuité de la carte tant qu'on justifie tous les ans notre inscription à l'université.

En cas de perte ou de vol de la carte ou du chéquier, vous devez immédiatement "faire opposition" en appelant le numéro que vous a indiqué votre banque.

ATTENTION AU DECOUVERT BANCAIRE

Il peu coûter très cher lorsque le solde du compte est négatif, la banque facture des frais appelés "agios". A l'ouverture du compte, la banque détermine le montant du découvert à ne jamais dépasser.

6. Le titre de séjour : utile avant 3 mois de l'expiration du visa

Si vous rentrez en France muni d'un Visa Long Séjour – Valant Titre de Séjour (VLS-TS) mention Scientifique-chercheur, vous devrez effectuer une démarche administrative auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration, l'OFII.

Voici comment procéder :

- Dès votre arrivée en France, remplissez le formulaire de « Demande d'attestation OFII » qui vous aura été remis par le Consulat de France avec votre visa.
- Envoyez ce formulaire par **courrier recommandé** à la direction territoriale de l'OFII de votre lieu de résidence en France, accompagné des pièces indiquées sur le formulaire.
- Après réception par l'OFII de votre dossier, et sous un délai variable de plusieurs semaines, une « attestation de réception » de votre formulaire vous sera envoyée.
- Ensuite, vous recevrez une convocation à l'OFII pour un rendez-vous de validation de votre visa VLS-TS.
- Avant de vous rendre à ce rendez-vous, vous devrez acheter un timbre fiscal pour vous acquitter des droits de séjour en France. Ce timbre peut aussi être acheté facilement à l'avance en ligne : timbre OFII, ou dans certains bureaux de tabac. **Le montant du timbre pour les scientifiques-chercheur est de 250 euros et de 60 euros pour les étudiants.**
- **Lors de votre rendez-vous avec l'OFII**, vous devrez apporter :
 1. votre passeport sur lequel est apposé votre visa
 2. une preuve d'achat de votre timbre dématérialisé ou votre timbre fiscal
 3. un justificatif de domicile
 4. une photo d'identité
- L'OFII validera votre visa en titre de séjour en appliquant une vignette sur votre passeport. Ainsi, votre visa vaudra titre de séjour

Les cas particuliers dont les algériens

Les ressortissants Algériens ne sont pas soumis aux mêmes règles de séjour en France, que les autres pays ; si vous entrez en France muni d'un visa avec mention « Carte de séjour à solliciter dans les 2 mois », vous devrez déposer **dans les 2 mois qui suivent votre arrivée en France** une demande de titre de séjour auprès de la Préfecture de votre lieu de résidence.

Voici comment procéder :

- Vous devez constituer un dossier de demande de titre de séjour, dont la liste des documents à fournir peut vous être transmise par Science Accueil en fonction des cas.
- Vous devrez prendre un rendez-vous auprès de la Préfecture de votre lieu de résidence pour déposer votre dossier. Science Accueil peut faciliter et accélérer la prise de ces rendez-vous dans l'Essonne.
- Lors du rendez-vous en Préfecture, vous recevrez un récépissé de première demande de carte de séjour.
- Vous serez ensuite convoqué pour récupérer votre carte de séjour dont la mention dépend de votre statut : « étudiant », ou bien « Scientifique-chercheur » obtenu avec convention d'accueil.
- Ce jour-là et sur place, vous devrez régler une taxe sous forme d'un timbre fiscal dont le montant varie en fonction de votre statut :
 - **Statut étudiant** : la taxe est de 77 euros
 - **Statut Scientifique-chercheur** : la taxe est de 269 euros.
 - **Statut Passeport talent** : valable pour 3 ans, faites cette demande auprès de la préfecture lors du dépôt de votre dossier

La durée de validité de ce titre de séjour ainsi obtenu peut-être pluriannuelle, et correspond, pour les chercheurs et doctorants, aux dates inscrites sur leur convention d'accueil

Important : Pour les détenteurs d'un titre de séjour étudiant, ils doivent impérativement demander une autorisation de travail auprès de la DIRRECTE (Direction régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi). Sans cette autorisation, les doctorants Algériens ne sont pas autorisés à travailler et se trouvent donc dans une situation illégale. Cette autorisation est généralement délivrée un mois après la demande et couvre seulement un an. Il faut ainsi penser à la renouveler 2 mois avant la fin de sa validité. Les détenteurs du titre scientifique chercheur ne sont pas concernés par cette démarche.

Le renouvellement du titre de séjour :

Il est recommandé de faire les démarches de renouvellement de titre de séjour *3 mois avant expiration* du VLS-TS ou de l'ancien titre de séjour, auprès de la préfecture du lieu de résidence. Pour les étudiants résidents à Paris et donc rattachés à la préfecture de police de Paris, les démarches concernant la demande/renouvellement du titre de séjour, prise de rendez-vous ... sont faites par les ressources humaines de l'université, ça sera l'intermédiaire entre la préfecture de police de Paris et vous.

NB : Il faut penser à faire la demande de la convention d'accueil au près des RH dès votre inscription, l'établissement de ce document prend un peu de temps et il se trouve être nécessaire à votre demande de titre de séjour scientifique.

Fin de thèse et chômage pour les doctorants contractuels :

En fin de thèse, les doctorants contractuels étrangers se trouvent confronter au problème de titre de séjour qui prend généralement fin à la date correspondante à la fin du contrat doctoral et de la convention d'accueil c'est-à-dire le 31 août ou le 30 Septembre. Or les soutenances de thèse sont généralement programmées durant le mois de Décembre. Ainsi les doctorants se retrouvent dans une situation irrégulière. Il est désormais possible de se procurer une convention d'accueil qui couvre la période du 31 août au 31 décembre (quatre mois supplémentaires). Munis de cette convention d'accueil, vous pourrez faire votre demande de renouvellement de titre de séjour et ainsi bénéficier d'un document de séjour qui couvre cette période. Une fois que vous avez obtenu ce document, vous pouvez vous inscrire à pôle emploi pour bénéficier des allocations chômage. En effet, ayant un titre de séjour scientifique vous ouvrez droit à l'allocation chômage. Pour se faire, il faut demander l'attestation de fin du contrat aux ressources humaines de l'université, se munir de cette dernière et de votre document de séjour et vous rendre à pôle emploi pour vous y inscrire. Une fois inscrit à pôle emploi, vous pourrez demander un titre de séjour qui peut couvrir les années d'indemnisations de l'allocation chômage.

7. Les campus de l'université Sorbonne Paris Nord et leurs adresses

L'université Sorbonne Paris Nord est un pôle majeur d'enseignement et de recherche au nord de Paris, elle est répartie sur 5 campus :

- Campus de Villetaneuse 99, av. Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse
- Campus d'Argenteuil 44-50 rue Alfred Labrière - 95100 Argenteuil
- Campus de Bobigny - IUT & UFR SMBH
- IUT de Bobigny > L'Illustration - 1, rue de Chablis 93017 Bobigny cedex
- UFR SMBH > 74, rue Marcel Cachin 93017 Bobigny cedex
- Campus de La Plaine Saint-Denis 5, rue de la Croix Faron - 93206 Saint-Denis Cedex
- CAMPUS de l'IUT de SAINT-DENIS Place du 8 mai 1945 - 93206 Saint-Denis Cedex

8. Procédure d'inscription administrative en première année de thèse

Une fois admis, le candidat doit s'inscrire administrativement en ligne sur le site de l'Université. Pour cela, le candidat doit télécharger à partir de la plateforme d'inscription des doctorants, une convocation individuelle lui demandant de s'inscrire administrativement avec les pièces mentionnées dans le courrier. L'inscription administrative peut être prise par correspondance pour les candidats demeurant en province ou à l'étranger. L'inscription administrative doit être renouvelée chaque année pour pouvoir soutenir sa thèse à l'université. Elle donne le droit de vote pour l'élection des représentants étudiants dans les conseils de l'université. Sauf exception régie par convention (cotutelle), le doctorant doit acquitter chaque année le **paiement des droits d'inscription**.

Voir lien de l'école doctorale Galilée : <https://ed-galilee.univ-paris13.fr/en/home/>

Procédures de réinscription

La date limite de réinscription en 2ème et 3ème année est fixée par l'Université au 15 novembre. Tous dépassements, de cette date, devra faire l'objet d'une demande de réinscription « extra-temporaire ». Un courrier co-signé par le doctorant et le directeur de thèse, expliquant de manière argumentée les raisons du retard, devra être adressé au secrétariat de l'ED qui transmettra au vice-président de la CFVU pour examen.

9. Divers :

Cout de la vie étudiante en région parisienne

Budget moyen mensuel à prévoir :

Pour vivre correctement à Paris, vous devez prévoir un budget mensuel d'environ 600 à **1100 €**, réparti comme suit :

| | | |
|-----------------------------|---|--|
| Logement | En cité universitaire | entre 200 et 450 € par mois, (le prix varie selon la cité universitaire et le type du logement). |
| | En location | de 500 à 800 € pour un studio. |
| Alimentation | 200 à 250 € | |
| Electricité/Gaz | 20 € OU PLUS ! | |
| Transports en commun | 75€ pour la carte Navigo couvrant les 5 zones | |
| Internet | 30 € | |
| Téléphone portable | Entre 2 et 35 €, tout dépend du forfait que vous choisissez | |
| Loisirs | 80 € à 100 € | |
| Entretien | 60 € | |